



Albi, le 18 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prêt à taux zéro pour l'achat de logements anciens en milieu rural « PTZ rural »

La loi de finances 2015 a élargi le dispositif d'aide à l'accès à la propriété, réservé depuis 2012 aux achats de logements neufs, aux achats de logements anciens par la création du prêt à taux zéro en milieu rural dit « PTZ rural ».

Cette ouverture du PTZ dans l'ancien sur des territoires en milieu rural est destinée à favoriser la revitalisation des centres bourgs. Conditionnée à des travaux de rénovation, elle permettra de mieux prendre en compte la situation de ménages qui souhaitent acquérir et rénover un logement existant. Elle concerne près de 6 000 communes en France et **51 dans le Tarn** sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché.

Pour être éligibles au PTZ, les opérations d'acquisition d'un logement ancien dans ces communes devront s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération. Ces opérations bénéficieront d'un PTZ aussi avantageux qu'une opération de construction neuve.

L'ouverture du PTZ dans l'ancien vient renforcer les dispositifs existants avec l'objectif de **favoriser l'accession à la propriété, l'une des clés de succès pour la relance de la construction.**

Quels sont les avantages du PTZ ?

Avec le prêt à taux zéro, dit "PTZ", l'État vous soutient. Ce prêt, dont les intérêts sont pris en charge par l'État, peut vous aider à financer l'achat d'un logement ancien avec travaux.

Suis-je éligible au PTZ?

Le montant du prêt et ses conditions de remboursement qui vous sont accordés sont fonction de votre niveau de revenu, de la taille de votre famille ou de la localisation géographique de votre future habitation.

Où obtenir des renseignements?

- ➔ L'agence départementale d'information sur le logement, résidence Leclerc-3 boulevard Lacombe-81000 ALBI- Tél : 05.63.48.73.80 www.adiltarn.org
- ➔ La direction départementale des territoires, 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - www.tarn.gouv.fr
- ➔ Le réseau bancaire

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

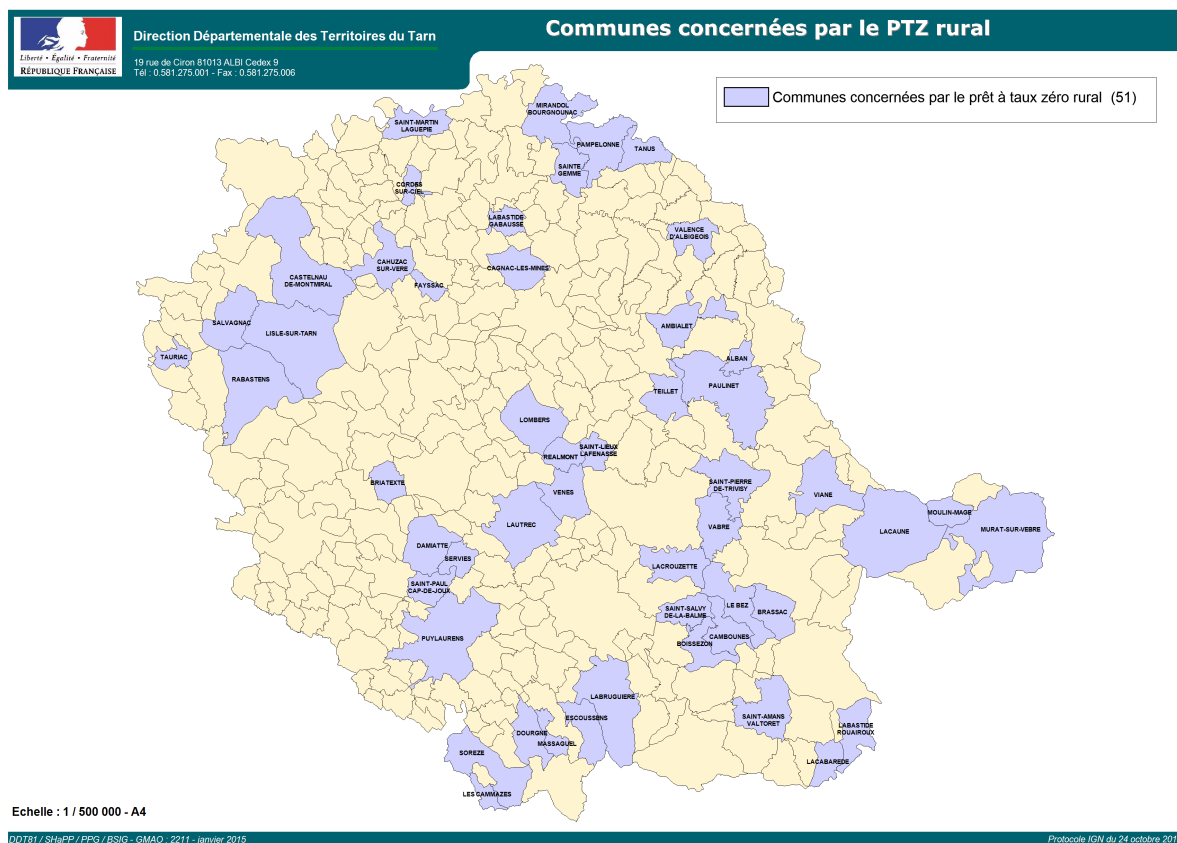
En pratique : le nouveau prêt à taux zéro dans le Tarn

À Lautrec, une famille avec deux enfants et 2 500 € de revenus par mois veut acquérir une maison d'une valeur de 100 000€, nécessitant des travaux d'amélioration pour 35 000 €.

Elle pourra bénéficier du prêt à taux zéro et emprunter un montant de 24 100 € à 0% d'intérêt sur 25 ans. Le coût total de tous les emprunts baissera de 7 534 € sur la durée de l'opération (taux hors PTZ de 3% sur 25 ans).

Les communes éligibles dans le Tarn

Alban, Ambialet, Le Bez, Boissezon, Brassac, Briatexte, Cagnac-les-Mines, Cahuzac-sur-Vère, Cambounès, Les Cammazes, Castelnau-de-Montmiral, Cordes-sur-Ciel, Damiatte, Dourgne, Escoussens, Fayssac, Labastide-Gabausse, Labastide-Rouairoux, Labruguière, Lacabarède, Lacaune, Lacrouzette, Lautrec, Lisle-sur-Tarn, Lombers, Massaguel, Mirandol-Bournounac, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Pampelonne, Paulinet, Puylaurens, Rabastens, Réalmont, Saint-Amans-Valtoret, Sainte-Gemme, Saint-Lieux-Lafenasse, Saint-Martin-Laguépie, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvy-de-la-Balme, Salvagnac, Serviès, Sorèze, Tanus, Tauriac, Teillet, Vabre, Valence-d'Albigeois, Vènès, Viane



Contact Presse : Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr
Stéphanie TAILLEFER : 05-63-45-60-87 – stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>